

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal n°058-2023

Places réservées – Parkings salle Polyvalente et Ferme du Prost

Monsieur le Maire de Dommartin,

**Vu** l'article L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** de diverses manifestations organisées le week-end des 13 et 14 mai 2023,

**Considérant** qu'il appartient à la municipalité d'assurer la sécurité des usagers et de réglementer la sécurité des manifestations organisées sur la commune,

### ARRETE

**Article 1** : La fête du Pain, organisée par l'association ARAPED, et l'inauguration de la Fresque aura lieu le samedi 13 mai de 8h à 14h à la Ferme du Prost.

Ma journée zen, organisée par le SLD, aura lieu les samedi 13 mai, de 14h à 17h, et dimanche 14 mai, de 9h30 à 15h30, dans les salles Polyvalente, Malataverne et Humberts.

Le vide grenier, organisé par le Sou des écoles, aura lieu le dimanche 14 mai, de 8h à 18h, sur le parking du CEM Jean-Marie Arnion.

**Article 2** : 8 places seront réservées sur le parking de la salle Polyvalente pour l'accès aux commerces.

**Article 3** : 4 places seront réservées sur le parking de la Ferme du Prost pour l'accès aux commerces.

**Article 4** : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis par la Gendarmerie de Dardilly conformément aux lois et règlements en vigueur. Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière aux frais de leur propriétaire au Garage de la Radio (26, route nationale 7 – 69570 Dardilly - 04 78 48 03 22).

**Article 5** : L'ensemble des règles de sécurité en vigueur devront être scrupuleusement respectées.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à  
Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie de Dardilly

Monsieur le Chef du Centre de secours des sapeurs-pompiers de La Tour de Salvagny –  
Dommartin

Et affiché en mairie et aux abords du parking.

Affiché le : 11/05/23

Fait à Dommartin  
le mercredi 10 mai 2023  
Le Maire, Alain FIVILLIER

